



*Mairie de
Boissy La Rivière*

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE**

**DELIBERATION n° 22/2025
Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE**

**Séance : 11 septembre 2025
Convocation : 04 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 11 septembre à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur, Patrice COCHET, 1^{er} Maire adjoint de Boissy la Rivière.

Présents : Patrice COCHET - Olivier LARCHER – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - - Valérie JUNOT –Robert BECH— Bruno GAUFILLET –Virginie LAZA - Véronique RIAUD - Vincent ROUDAUT

Absents excusés : Pascal GUERIN - Dominique LEROUX

A donné pouvoir à : Dominique LEROUX à Patrice COCHET

Secrétaire de séance : Stéphanie LEGRIS

Objet : contentieux devant le tribunal administratif – affaire annulation arrêtés de refus permis de construire maison individuelle – arrêté interruption travaux immédiat

Par lettre en date du 19 août 2025, Mme la greffière en chef du tribunal administratif de Versailles nous transmet la requête n°2509410-9 présentée par Mr Daniel SAUGUET.

Cette requête vise l'annulation des arrêtés suivants :

. Refus de permis de construire d'une maison individuelle du 24 avril 2025 (pour dépassement de la surface d'emprise au sol autorisée).

. Arrêté n° 5-2025 'infraction aux règles d'urbanisme, arrêt immédiat des travaux' pour incompatibilité de la date de l'arrêté et sa mention à une date ultérieure dans 1 courrier recommandé.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Autorise M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 2509410-9.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Abstention : 00

Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière

Patrice COCHET, 1er Maire Adjoint :